

OPPI n°24/24



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**BxINP\_2025-03\_Travaux de réaménagement et d'extension  
de l'ENSTBB - Bordeaux INP**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Jeudi 20 mars 2025 à 12:00**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	<b>Objet</b>	BxINP_2025-03_Travaux de réaménagement et d'extension de l'ENSTBB - Bordeaux INP
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	12
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Défini par lot
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	6
2 - Conditions de la consultation .....	6
2.1 - Délai de validité des offres .....	6
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes.....	6
2.6 Développement durable .....	8
3 - Les intervenants .....	8
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	8
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	9
3.3 - Contrôle technique .....	9
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	9
4 - Conditions relatives au contrat .....	10
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	10
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	10
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	10
5 - Contenu du dossier de consultation.....	10
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	11
6.1 - Documents à produire .....	11
6.2 - Présentation des variantes .....	12
6.3 - Visites sur site .....	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	13
7.1 - Transmission électronique.....	13
7.2 - Transmission sous support papier .....	14
8 - Examen des candidatures et des offres.....	14
8.1 - Sélection des candidatures .....	14
8.2 - Attribution des marchés .....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	16
9 - Renseignements complémentaires .....	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
9.2 - Procédures de recours.....	17

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de réaménagement et d'extension de l'ENSTBB - Bordeaux INP.

Lieu(x) d'exécution :

École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux INP (ENSTBB - Bordeaux INP)  
146 rue Léo Saignat  
33000 Bordeaux

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Échafaudage
02	Gros Œuvre - Maçonnerie
03	Charpente bois - MOB
04	Couverture Étanchéité Bardage
05	Menuiserie aluminium
06	Menuiserie intérieure
07	Plâtrerie Isolation
08	Revêtement de sol
09	Peinture
10	Déménagement
11	Chauffage - Ventilation –Climatisation - Plomberie – Sanitaires
12	Électricité

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments
44115800-7	Aménagements intérieurs de bâtiment
39290000-1	Aménagements divers

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
	44212310-5	Échafaudages
02	45262522-6	Travaux de maçonnerie
	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45422000-1	Travaux de charpenterie
	45261100-5	Travaux de charpente
	45223200-8	Ossatures
04	45262650-2	Travaux de bardage
	45261420-4	Travaux d'étanchéification
	45261210-9	Travaux de couverture
	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421000-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
07	45320000-6	Travaux d'isolation
	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre
	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	44112600-4	Isolation acoustique
08	44112200-0	Revêtements de sol
	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
09	45442100-8	Travaux de peinture
10	63100000-0	Services de manutention et d'entreposage de cargaisons
	63120000-6	Services de stockage et d'entreposage
11	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45330000-9	Travaux de plomberie

Lot(s)	Code principal	Description
11	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
	45331220-4	Travaux d'installation de matériel de climatisation
	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
12	09310000-5	Électricité
	45317000-2	Autres travaux d'installation électrique
	45315000-8	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
	45315300-1	Installations d'alimentation électrique

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

**Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter**, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter <b>maximum deux variantes</b>. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
02	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
03	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
04	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
05	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
06	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
07	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
08	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
09	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
10	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>

11	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>
12	<p>A leur initiative, les candidats peuvent présenter maximum deux variantes. Ces variantes constituent des alternatives aux spécifications techniques attendues pour l'offre de base définie dans le CCTP. Les solutions innovantes sont encouragées.</p> <p>Ces variantes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences techniques demandées au CCTP</li> <li>- Respect du planning marché</li> </ul> <p><b>La présentation d'une offre de base est obligatoire.</b></p>



**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

## 2.6 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans à l'article 12 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

#### **DM-ARCHITECTE DE MARCO**

7 Allée des

33700 Mérignac

Tél : 05.56.90.15.50

Adresse mail : [projet@dm-architectes.fr](mailto:projet@dm-architectes.fr)

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont :

Éléments de Mission	Désignation
DIA	Études de diagnostic
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
<i>...dont AT</i>	<i>Assistance dans la constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux</i>

PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
SSI	Coordination sécurité incendie

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

#### SOCOTEC

3 impasse Henry Le Chatelier

33692 MERIGNAC Cedex

Tél : 05.57.29.06.10

Adresse mail : [bruno.deffieux@socotec.com](mailto:bruno.deffieux@socotec.com)

Le contrôleur technique est représenté par : Bruno Deffieux.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Éléments de Mission	Désignation
LE	visite la solidité des constructions existantes et concerne les opérations de rénovation, réhabilitation ou transformation
LP	intègre la mission L et est relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables et dissociables
SEI	relative à la sécurité des personnes dans les ERP
F	relative au fonctionnement des installations
PHA	relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation
HAND	relative à l'accessibilité des bâtiments aux PMR

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

#### BTP CONSULTANTS

P.A de Canteranne Bât 2 Étage 1

Avenue de Canteranne

33600 Pessac

Tél : 05.56.00.86.01

Adresse mail : [olivier.larrieu@btp-consultants.fr](mailto:olivier.larrieu@btp-consultants.fr)

Le coordonnateur est représenté par : Olivier Larrieu.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- **Pièces administratives communes à tous les lots :**

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe :
  - Le questionnaire relatif à la gestion des déchets ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
  - Le calendrier prévisionnel des travaux ;
  - L'annexe relative à la protection des données ;
  - La charte chantier propre ;
- Le cadre de réponse administrative à renseigner ;
- Un modèle de déclaration de sous-traitance (DC4) ;
- Une notice d'information relative à a sous-traitance ;
- L'attestation de visite vierge ;
- Un modèle d'attestation sur l'honneur.

- **Pièces techniques communes à tous les lots :**

- Le rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- La notice thermique ;
- Le plan général de coordination (PGC) ;
- Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (D.I.U.O.)
- Les pièces graphiques.

- **Pièces propres à chaque lot :**

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot et ses annexes ;
- L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et ses annexes notamment :
  - La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot.
- Pour le lot 02 : les pièces graphiques : ENSTBB-DCE-12-STR01 et ENSTBB-DCE-13-STR02
- Pour le lot 11 : la pièce graphique : ENSTBB-DCE-11-CARNET-CVCPB
- Pour le lot 12 : la pièce graphique : ENSTBB-DCE-10-CARNET-ELEC

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
DC1. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
DC2. Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
DC3. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
DC4. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
DC5. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
DC6. Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

DC7. Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
DC8. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, **un cadre de réponse administrative à compléter** est mis à disposition des candidats dans le présent dossier de consultation. Les candidats peuvent également utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
DO1. L'acte d'engagement (AE) <b>en format modifiable</b> et ses annexes notamment : DO2. La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
DO3. Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché. Seront notamment détaillés : - La méthodologie proposée dans le cadre du marché ; - Les moyens humains dédiés au présent marché ; - La qualité des matériaux et équipement proposés ; - Les moyens proposés par le candidat en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale <b>dans le cadre du présent marché</b> ; - Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets.	Non
DO4. L'attestation de visite signée par une personne habilitée de Bordeaux INP ou son représentant	Non
DO5. Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **6.2 - Présentation des variantes**

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Chaque variante proposée sera chiffrée dans l'acte d'engagement du lot correspondant en complément du chiffrage de l'offre de base.

### **6.3 - Visites sur site**

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les visites auront lieu aux dates suivantes :

- Jeudi 6 mars 2025 à 15h00

- Jeudi 13 mars à 15h00

Les demandes de visite sont à **formuler au moins 2 jours avant la date de de visite** souhaitée auprès de Léa HAROUTEL, [lea.haroutel@bordeaux-inp.fr](mailto:lea.haroutel@bordeaux-inp.fr).

**Toute offre ne présentant pas un certificat de visite signé par une personne habilitée par Bordeaux INP sera considérée comme irrégulière, sauf à justifier, par tout autre moyen, que le candidat dispose déjà d'une connaissance approfondie du site et de ses contraintes.**

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marchespublics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

**Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Bordeaux INP – Service achats  
Avenue des facultés  
CS 60099  
33405 TALENCE CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : **doc ; .txt ; .rtf ; .pdf ; .xls ; .rar ; .zip ; .pdf ; .gif ; .jpeg ; .png ; .html ; .dwg ; .dx ; ifc**

**Dans la mesure du possible, les candidats reprendront dans l'intitulé des documents la nomenclature présentée à l'article 5.1 (DC1. ..., DC2. ... ; ... ; DO1. ..., DO2. ... ; etc...).**

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique des documents, notamment par l'attributaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'y recourir si l'attributaire est en mesure de la mettre en œuvre.

Conformément au **règlement du 23 juillet 2014 dit eIDAS**, dans la commande publique, la signature électronique doit être au minimum avancée et reposer sur un certificat qualifié.

**Sont donc autorisées :**

- **La signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)**
- **La signature électronique qualifiée (niveau 4).**

Si tel n'est pas le cas, après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en format papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.  
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

Le pouvoir adjudicateur examinera en premier lieu les candidatures avant de procéder à l'analyse des offres.

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Pour tous les lots :**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
1.1 Qualité des équipements et matériaux proposés par le candidat pour l'exécution des travaux	20.0 %
1.2-Qualité du mode opératoire proposé par le candidat notamment au regard du caractère occupé du site	20.0 %
1.3-Qualité des moyens humains mis à disposition par le candidat pour l'exécution des travaux notamment pour respecter le planning	10.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Qualité des propositions que le candidat propose de mettre en œuvre en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale	10.0 %

**Critère 1 – Valeur technique**

Une note sera attribuée selon l'échelle d'appréciation suivante, **donnée à titre indicatif** :

- 1/5 : Médiocre – L'offre ne répond absolument pas au besoin.
- 2/5 : Faible – L'offre ne répond que très partiellement au besoin.
- 3/5 : Moyen – L'offre répond au besoin malgré quelques lacunes.
- 4/5 : Bon – L'offre répond aux éléments essentiels du besoin.
- 5/5 : Très bon – L'offre répond en tout point au besoin.

**Critère 2 – Prix des prestations**

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Critère 3 - Qualité des propositions que le candidat propose de mettre en œuvre en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale**

Ce critère sera analysé au regard des réponses apportées dans le mémoire technique.

**Les seuls éléments proposés dans la mise en œuvre du présent marché seront pris en compte, nonobstant les actions menées par le candidat dans le passé, ou dans le cadre d'autres prestations.**

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Tout candidat pourra, s'il le souhaite, transmettre ces documents avec les pièces constitutives du dossier de candidature, sans que leur absence au stade de la candidature ne soit éliminatoire.

Le candidat retenu à l'issue de la présente procédure (candidat attributaire), et lui seul, devra fournir en plus des documents du marché public, dans le délai qui lui sera imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur, conformément aux articles R2143-7 à R2143-12 du code de la commande publique, les documents suivants :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique :
  - Le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à signer le marché public ;
  - Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale ;
  - Certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;
  - Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
  - La liste nominative des salariés étrangers que le candidat emploie et qui sont soumis à autorisation de travail (conformément à l'article D.8254-2), précisant, pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ou, le cas échéant, une attestation de non emploi de salariés étrangers.
- Dans le cas d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, à chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement transmise à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et une copie du document désignant son représentant en France (article R. 1263-12 du Code du travail).
- Le cas échéant, le pouvoir donné par la personne habilitée à signer le marché public au signataire effectif

Si le candidat est admis en redressement judiciaire (au sens de l'article L631-1 du Code de Commerce, une copie du jugement prouvant qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux  
9 Rue Tastet  
CS 21490  
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.99.38.00  
Télécopie : 05.56.24.39.03  
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.